

~~~~~  
**Procès verbal**  
**du Comité Syndical du Vendredi 29 Novembre 2019**

L'an deux mil dix neuf le vingt neuf novembre à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.Id 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 22 novembre 2019.

|                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                                                                       | Francis BARDEAU, Berthe BARRE, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Bernard GOUJON, Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER; Claude VALERO, Louis VILLARET |
| Absents ou excusés :                                                                                                    | Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT-PIERRE, Laurent SINTES                                                                                                                                                                                                       |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23 – Votants : 20 et 3 pouvoirs (Mmes LEVEQUE, MORERE, PASSIEUX) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Le Président fait l'appel, énumère les pouvoirs de Mme LEVEQUE à M. TRINQUIER et de Mme PASSIEUX à M. LACROIX et Mme MORERE à M. SALASC, vérifie le quorum; celui-ci étant atteint, la séance peut débiter.

M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SOTO fait lecture de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Président soumet au vote le procès verbal du Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du vendredi 4 Octobre 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2019-39 :** TARIFS Novel.Id 2020

Lecture du rapport par M. ROIG.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2019-40 :** DEMANDE DE SUBVENTION 2020 ANIMATION-GESTION du PROGRAMME LEADER 2014-2020 -

Lecture du rapport par Mme NEGRIER-FERNANDO.

Mme NEGRIER-FERNANDO informe qu'un comité de programmation LEADER s'est tenu la veille et rappelle que 2.5 millions ont été attribués au Cœur d'Hérault.

Mme NEGRIER-FERNANDO précise que 122.000 euros ont été sollicités pour l'animation du GAL tous partenaires financeurs confondus et que le niveau de consommation de fonds est de 70%, ce qui est un très bon résultat. En ce sens, elle salue la mobilisation des membres du GAL et l'implication de l'équipe.

La Région Occitanie travaille sur la mise en place du « Pass Leader », permettant de faire des avances aux porteurs de projets en attente à cause des retards de l'Etat, entre autre.

M. CARCELLER confirme la difficulté de mise en œuvre des aides Leader et félicite la mise en place de la cellule d'aide et de simplification.

M. SOTO félicite également le travail mené par le GAL depuis plusieurs années.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2019-41 :** PARTENARIAT 2019/2020 AVEC L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY STAGE DE GROUPE PORTANT SUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : « LOCALISER ET APPREHENDER DES PRATIQUES D'ADAPTATION DANS L'URBANISME LOCAL SUR LE TERRITOIRE »

Lecture du rapport par M.SOTO.

M.SOTO précise que les travaux effectués par l'université contribuent à l'avancée du SCoT.

M. LANIESSE précise qu'actuellement deux stages collectifs (6 étudiants par étude) sont en cours et que cette collaboration est efficace et de plus cette année un stage de groupe est gratuit.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2019-42 :** CHARTE DE PARTENARIAT DU RESEAU DES DEVELOPPEURS ECONOMIQUES D'OCCITANIE

Lecture du rapport par M. ROIG.

M. ROIG propose la validation de cette adhésion et il informe qu'une commission économique avec visites d'entreprises est en train de se mettre en place (en attente de confirmation de disponibilités) le 19 décembre 2019.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2019-43 :** CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES ACTIONS TOURISTIQUES DU PAYS CŒUR D'HERAULT 2020

Lecture du rapport par M.CARCELLER.

M.CARCELLER rappelle que cette convention existe depuis 10 ans et que c'est un premier pas vers l'union des O.T.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2019-44 :** REPONSE DU CŒUR D'HERAULT A L'APPEL A PROJET 2019-2020 DU PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA)

Lecture du rapport par M.MALAN.

M.MALAN précise que cette demande pourrait apporter des éléments financiers afin d'aider l'agriculture et l'alimentation sur notre territoire et permettrait de compléter les travaux réalisés par le CODEV.

Il est souhaitable de développer l'aspect alimentaire « le bien manger » et d'apporter de la qualité dans les produits et habitudes alimentaires, ainsi que dans la production également. Cette réponse à l'appel à projets national alimentaire peut nous amener un animateur afin d'organiser et mettre en place un programme alimentaire sur notre territoire.

M.SOTO confirme l'opportunité de cet appel à projets et rappelle que cette démarche est lancée.

M.FABREGUETTES informe qu'un évènement de restitution du travail du CODEV est en cours de préparation.

M.SOTO félicite la dynamique du CODEV et le soutien du lycée agricole de Gignac.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2019-45 :** RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME DU SYDEL

Lecture du rapport par M.SOTO.

M.SOTO souhaite conforter l'organisation existante, à savoir aujourd'hui les 19 agents répartis en 5 pôles et 1 mission, qui travaillent au sein du SYDEL Cœur d'Hérault.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2019-46 :** SYDEL – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES DEPLACEMENTS DES AGENTS ET DES ELU(ES) – PRECISIONS COMPLEMENTAIRES

Lecture du rapport par M.SOTO.

M.SOTO précise que c'est un complément sur notre règlement intérieur afin d'être plus proche de la réalité.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2019-47 : APPROBATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL POUR LE 2<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019 DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL AVEC LA REGION OCCITANIE**

Lecture du rapport par Mme NEGRIER-FERNANDO.

Mme NEGRIER-FERNANDO rappelle l'opportunité de ce dispositif d'aide pour les communes avec un pilotage Pays.

Vingt six dossiers du Cœur d'Hérault ont été traités à la Région et en ce moment les contrats sont signés : vallée de l'Hérault va être signé le 9 décembre et le Clermontais a été signé le 26 novembre dernier.

M.DUPONT souhaiterait savoir si le dossier inscrit au contrat sur PAULHAN évoque la question du logement. Mr le Maire de Paulhan explique qu'il s'agit d'un autre dossier en cours d'instruction.

M. VILLARET rappelle la démarche commune d'élaboration d'un PLH commun entre le Clermontais et la Vallée de l'Hérault, qui a été abandonné, seule la CCVH ayant poursuivi son PLH aujourd'hui.

Un échange se met en place et M.SOTO propose une réflexion sur la mise en place d'un PLH à l'échelle du Pays.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2019-48 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - DOB 2020**

Lecture et présentation du rapport par M.SOTO.

M.SOTO reprend le contexte et un échange sur l'avenir et les divers changements qui s'imposent à notre territoire, à nos communes : taxes, missions à assumer... Il évoque la réflexion sur le rapprochement entre communautés de communes.

M.VILLARET confirme l'opportunité pour le territoire de cette fusion. Cela fait 15 ans que nous travaillons ensemble.

Il ne faut pas avoir peur du changement, bien au contraire.

M. BILHAC revient sur les annonces nationales entendues lors du Congrès des Maires à Paris et invite à la prudence face à certaines incertitudes. Il pense qu'il convient de centraliser pour une meilleure efficacité et pour des économies d'échelle notamment sur les thèmes du développement économique, du tourisme et de la santé à l'échelle Pays.

M.TRINQUIER salue l'action du Pays Cœur d'Hérault mais rappelle son désaccord sur le volet financier.

M. CARCELER affirme son soutien aux éléments du DOB tel qu'exposés par le Président et pense qu'il convient d'accélérer le rapprochement des offices du tourisme.

M.LACROIX rappelle la philosophie du Pays : travailler pour un territoire et non pas individuellement. Il pense que les calculs n'ont pas leur place dans cette discussion.

M. VILLARET est tout à fait en phase avec les orientations du DOB notamment sur l'importance de travailler à l'échelle du Conseil des Maires en 2020 afin d'impliquer les nouvelles équipes municipales dans les projets.

M.BILHAC confirme que l'union fait la force. Il constate que les différentes entités qui composent le Pays Cœur d'Hérault aujourd'hui ne sont pas sur un même pied d'égalité et qu'il est préférable de poursuivre cette solidarité territoriale.

M.VILLARET se réjouit de cet échange très constructif, de cette unité pour envisager l'avenir.

M.SOTO confirme qu'il faut engager rapidement et profondément des actions de fond. Il pense qu'il convient d'affirmer cette politique et d'assumer les choix d'avenir au sein de cette instance (le comité syndical), lui permettant ensuite de conduire clairement cette politique.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

Le Président clôture la séance en remerciant tous les Membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault.

La séance est levée à 11h10

Secrétaire de séance

M. Daniel JAUDON

